

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 7 Décembre 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

Autres présences ; Réjean Aubé, Réjean Côté, Paul Lacroix, Marc Émond, Sylvain Démoré, Julie-Maude Major, Jean-Louis Lafond et Thomas Meunier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2015-12-220 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-221 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 02 NOVEMBRE 2015

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 novembre 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-222 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 30 NOVEMBRE 2015

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 30 novembre 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-223 ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 31-10-2015 au 30-11-2015 pour un montant de 17,634.36 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 31,447.84 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 161,476.87 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2015-12-224 ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA
PROTECTION DE L'EAU DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR 2016

CONSIDÉRANT QUE le regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs/rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement est au service des associations de lacs/rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de mandater le maire Monsieur Alain Fortin à titre de notre représentant et de payer la somme demandée de 250 \$ pour l'année 2016 pour l'adhésion au Regroupement.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-225 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLINIQUE DE
GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau réitère leur demande de participation financière 2016 afin d'assurer la survie financière de la clinique;

CONSIDÉRANT QUE selon les données déposées, il y a (76) soixante-seize personnes de la municipalité qui utilisent la clinique Santé Haute-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Desjardins et il est résolu d'accorder un montant de 250 \$ à la clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau.

Il est entendu d'accorder également 250 \$ à la municipalité de Grand-Remous pour la clinique, car il y a aussi près de soixante-dix (70) personnes qui utilisent leur clinique.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-226 APPUI DU PROJET NOVATEUR DE LOGEMENT EN SANTÉ: VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau est un organisme sans but lucratif qui a été créé en novembre 2014 dans le but de développer des logements communautaires à travers toute la Vallée-de-la-Gatineau en fonction d'une initiative provenant de gens du milieu qui ont voulu agir sur les problématiques de logement dans notre région.

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) 2012-2015, une concertation réunissant les acteurs du milieu (organismes communautaires et institutionnels) a identifié le logement parmi les problématiques et enjeux importants auxquels est confronté notre MRCVG.

ATTENDU QUE la mission de Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau se lit comme suit: « Acquérir, construire. Gérer des logements communautaires de qualité et abordables dans le but de les offrir en location à des ménages à faible et modeste revenu de la Vallée-de-la-Gatineau. Par une approche intégrée, favoriser la réinsertion socioéconomique, l'habilitation de la santé physique et psychosociale et la citoyenneté responsable des personnes fragilisées. »

ATTENDU QUE la demande de logements abordables et adéquats est élevée dans la Vallée-de-la-Gatineau et que ce manque important de logements en bonne condition et abordables est un des principaux facteurs de l'augmentation de la vulnérabilité des citoyens sur notre territoire.

ATTENDU QUE les revenus trop faibles de la Vallée-de-la-Gatineau et le nombre insuffisant de logements sociaux amènent les gens à devoir consacrer trop de revenus au logement. En effet, 11,4 % des ménages locataires consacrent plus de 50 % de leur revenu à leur logement et de ce nombre de ménages, il y en a 72,1 % qui sont des personnes seules et 26 % qui ont plus de 55 ans.

Également, 31,5 % des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu aux coûts du logement et de ce nombre, 67 % sont des personnes seules.

ATTENDU QUE de nombreuses organisations appuient le projet de Logement en Santé et soutiennent sa mission: des municipalités, la MRCVG, des organismes communautaires des tables de concertation, le Centre de santé et de services sociaux, etc.

ATTENDU QUE l'objectif du premier projet de cet organisme est de réaliser du logement social pour des personnes de 45 (ans et plus, vivant seules ou en couple et ayant des revenus faibles ou modestes. L'accessibilité à ces logements leur permettra d'augmenter significativement leur qualité de vie, leur stabilité résidentielle ainsi que leur participation citoyenne et économique.

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé dans la Ville de Gracefield qui compte environ 10 % de la population de MRCVG au cœur de la région et la taille du projet sera de 30 unités de logement dont 24 unités d'une chambre à coucher et 6 unités de deux chambres à coucher. 6 unités de logement seront adaptés pour personnes à mobilité réduite en raison de la pénurie de logements adaptés pour personnes en fauteuil roulant dans la Vallée-de-la-Gatineau.

ATTENDU QUE: la moitié des unités seront subventionnées pour les personnes à très faible revenu qui paieront 25 % de leur revenu pour le loyer et l'autre moitié des unités seront des logements abordables à prix fixe pour les personnes à revenu modeste, comme celles qui travaillent au salaire minimum.

ATTENDU QUE: le projet sera implanté en plein centre de la ville de Gracefield et que ce secteur est à proximité de plusieurs services et ressources dont notamment: Épicerie, pharmacie, Caisse populaire Desjardins, plusieurs restaurants, Clinique médicale, CLSC. Centre de jour CISSSO, bibliothèque municipale, OSBL Maison Entraide, écoles, Etc.

ATTENDU QUE ce projet permettra davantage que d'offrir du logement, mais aussi de créer un endroit d'appartenance et de briser l'isolement pour que les gens aient un meilleur accès aux ressources de leur communauté et d'engendrer des retombées économiques dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu, d'appuyer le projet novateur de développement de logements sociaux à Gracefield de Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau. Il est aussi résolu de demander à Madame Stéphanie Vallée, député de Gatineau, Ministre de la Justice. Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur William Amos, Député de Pontiac, la M.R.C, de la Vallée-de-la-Gatineau et toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer ledit projet novateur de développement de logements sociaux à Gracefield.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-227 DON; ASSOCIATION DE SAUVETAGE DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE L'association de sauvetage Haute-Gatineau est un organisme de sauveteurs bénévoles qui sauvent des vies dans la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vient en aide à cet organisme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les fonds obtenus serviront principalement à améliorer les équipements nécessaires afin de demeurer à la fine pointe de la technologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don de 100 \$ à l'association de sauvetage Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-228 PLAISIRS D'HIVER 2015

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de s'inscrire auprès de l'unité régionale des loisirs de l'Outaouais pour les plaisirs d'hiver 2016; l'Outaouais 2015.

La journée sélectionnée sera le dimanche 21 février de 13.00 à 16.00 heures pour du patin, de la marche et de la glissade.

Adoptée à l'unanimité

**2015-12-229 CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES
TRANSPORT EN VRAC**

CONSIDÉRANT QUE l'association des camionneurs en vrac de la Haute Gatineau nous demande d'insérer certaines clauses administratives dans nos futurs contrats;

CONSIDÉRANT QUE les clauses seront celles-ci;

QUE lors de l'exécution des contrats pour la Municipalité de Montcerf-Lytton relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre de camions appartenant à des camionneurs payeurs de taxes de la municipalité de Montcerf-Lytton ou à des petites entreprises de camionnage en vrac, abonné au service de courtage d'une Association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Municipalité de Montcerf-Lytton, en vertu de la Loi sur le Transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entre au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavations.

QUE l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50 % pour les cas énoncés aux paragraphes 1, devront faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1.

QUE les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Dénomme et il est résolu d'accepter les clauses administratives particulières ci-avant énumérées pour le transport en vrac dans la municipalité;

Adoptée à l'unanimité

**2015-12-230 CALENDRIER 2016 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Desjardins et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016.

Celles-ci débiteront à 19.30 heures et se tiendront au deuxième étage du centre municipal au 16 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton,

11 janvier	1er février
07 Mars	04 avril
02 mai	06 juin
04 juillet	1 ^{er} août
06 septembre (mardi)	03 octobre
07 novembre	06 décembre

Adoptée à l'unanimité

2015-12-231 APPROBATION DE LA FACTURE DE D.HEAFEY POUR TRAVAUX CHEMIN DE MONTCERF

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs de la M.R.C. a approuvé les travaux faits sur le chemin de Montcerf faits par l'entrepreneur D. Heafey au montant de 115,827.04 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu de payer la facture au montant de 115,827.04 \$

Adoptée à l'unanimité

2015-12-232 RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 30,000 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 30,000\$\$ pour l'amélioration du sixième rang, du 2 ième rang de l'Aigle, des chemins de l'Aigle et de Montcerf;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'exercice 2015-2016 ont été effectués au montant de 115,827.04\$ pour du rechargement de gravier (MG20) et du creusage et reprofilage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 30,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-233 ADOPTION DU BUDGET DE LA R.I.A.M.

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki a déposé son budget pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le budget est de 661,400 \$ de revenus et de dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'accepter le budget de la RIAM pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-234 MANDAT POUR DOSSIER ; AMÉLIORATION DU SERVICE DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE les téléphones cellulaires dans la municipalité ne fonctionnent pas bien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est composée de domiciliés, villégiateurs et de touristes qui demandent le service par téléphones cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE le service est aussi nécessaire pour les services d'urgence tels que la Sûreté du Québec, les ambulances, service d'incendie, etc.

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada dessert notre territoire, mais le service n'est pas très fonctionnel pour les téléphones mobiles la majeure partie du temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà fait une demande à Bell Canada dans une résolution en date du 4 octobre 2010 et rien n'a été fait encore;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Yves Lamarche de nous déposer une soumission pour préparer un dossier à présenter Bell Canada pour obtenir un meilleur service pour téléphones cellulaires dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-235 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit engager une personne pour l'entretien de la patinoire ainsi que pour diverses autres tâches durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va obtenir une subvention dans le cadre d'un programme d'intégration au travail;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Morin de la municipalité est admissible au programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme nous accorde une subvention de 75 % du salaire de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'engager Monsieur Daniel Morin sous condition qu'il soit apte à faire les tâches nécessaires.

Le taux horaire sera de 12.50 \$ et celui-ci débutera le 14 décembre 2015 et que son horaire sera de 40 heures par semaine pour la période du 14 décembre 2015 au 2 avril 2016 et du 4 avril 2016 au 13 décembre 2016 son horaire sera de 24 heures par semaine.

Le conseiller Serge Lafontaine se retire de la décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée

2015-12-236 CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL;

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'inviter les contribuables à participer au concours municipal pour les décorations de Noël;

Cinq prix seront remis soit;

1^{er} prix; 100.00 \$ prix d'excellence

2^{ième} prix; 50.00 \$ pour l'originalité

3^e prix; 50.00 \$ coup de cœur du jury et deux prix de participation de 25.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2015-12-237 DON À CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a organisé un déjeuner au profit de Centraide Haute-Gatineau le dimanche 29 novembre;

CONSIDÉRANT QUE soixante-treize (73) déjeuners ont été servis;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 786 \$ a été amassé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fourni la nourriture pour ce déjeuner;

CONSIDÉRANT QUE le comité des citoyens a fourni également des articles pour ce déjeuner;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe locale de la paroisse Ste-Philomène a fait le déjeuner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de remettre un chèque au montant de 1,000 \$ à Centraide Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-238 AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par la conseillère, Madame Christianne Cloutier afin de faire un règlement pour adhérer à la cour municipale avec la MRC des Collines.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-239 AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par la conseillère Christianne Cloutier afin de modifier le règlement #61 concernant la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-240 DEMANDE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification est formé présentement de trois membres du conseil soit; Monsieur Alain Fortin, Christianne Cloutier et Ward O'Connor ainsi que de quatre autres personnes soit;

Mesdames Francine Major et Carole Trépanier et Messieurs François Côté et Gilles Richard;

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé à deux nouveaux membres de se joindre à l'équipe, soit Madame Sylvie Vallée et Monsieur Rémy Crites et que ceux-ci veulent en faire partie officiellement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification demande à la municipalité de former un sous-comité de bénévoles afin de favoriser l'accueil des nouveaux arrivants dans notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Dénomme et il est résolu unanimement que la municipalité accepte les deux nouveaux membres ainsi que la formation d'un comité de bénévoles afin de favoriser l'accueil aux nouveaux arrivants dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

201512-241 MANDAT À LA FIRME GÉORADAR-DÉTECTION

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénieurs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a demandé des soumissions pour la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont déposé une soumission;

Géoradar-Détection de Laval au montant de 6,525 \$
Laboratoire de Canalisation souterraine (LCS) de Québec au montant de 9,100 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs nous recommande la firme Géoradar-Détection au montant de 6,525 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le devis, les travaux pourront être exécutés à partir de mercredi 9 décembre et devront se terminer au plus tard le 18 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la firme Géoradar-Détection pour effectuer lesdits travaux tel que décrits dans le devis au montant de 6,525 \$ plus taxes;

Il est entendu que cette dépense sera prise sur le programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

2015-12-242 MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE DE LA M.R.C. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné le mandat à la firme Géoradar-Détection pour effectuer des recherches de fuites sur son réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs de la MRCVG à surveiller lesdits travaux. Il est entendu que notre employé responsable du réseau d'eau potable soit présent sur les lieux lors de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-243 DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT QUE le chemin Montcerf en avant de la propriété de Monsieur Marcel Cléroux s'est effondré en 2009;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est fermé à cet endroit par mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé de l'aide au Ministère de la Sécurité Public dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ont été faits pour déplacer ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'IL faut acquérir du terrain de Monsieur Cléroux pour Refaire celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'IL faut également déplacer la maison de celui-ci pour refaire ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Cléroux désire se bâtir une nouvelle maison sur son terrain et cela prend une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT les points mentionnés dans l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater le Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour représenter la municipalité dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de reconstruire un chemin sécuritaire et permettre à Monsieur Cléroux de reconstruire sa maison ailleurs sur son terrain.

Adoptée à l'unanimité

Note; l'état progressif des revenus et dépenses au 30 novembre ainsi que la conciliation bancaire du mois d'octobre ont été déposés au comité plénier du 30 novembre.

2015-12-244 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.h 05, Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,